

COGEPARC

Société d'Expertise Comptable & de Commissariat aux Comptes Inscrite à l'Ordre des Experts-comptables et à la Compagnie Régionale de Lyon

L Y O N Le Thelemos - CP 202 12, quai du Commerce 69336 Lyon Cedex 09 Tél. +33 (0)4 72 53 25 50 Fax +33 (0)4 72 53 25 51

L A G N I E U 56 avenue de l'Etraz 0 1 1 5 0 L a g n i e u Tél_{*} +33 (0)4 74 40 32 32 Fax +33 (0)4 74 40 32 33

C R E M I E U 19, cours Baron Raverat 3 8 4 6 0 C r é m i e u Tél. +33 (0)4 74 92 43 74 Fax +33 (0)4 72 53 25 51

ST-GENIS-LAVAL 56, avenue Chanoine Cartellier Bâtim ent 2 B 69230 St Genis Laval Tél, +33 (0)4 82 53 74 08

cabinet@cogeparc.com www.cogeparc.com

SA au capital de 205 500 € RCS Lyon B 964 501 308 TVA NII FR47 964 501 308

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER COMITE DEPARTEMENTAL DE HAUTE SAVOIE

2, Rue Tochon 74000 ANNECY

EXERCICE SOCIAL

Du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023

SOMMAIRE

•	- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels			
-	Etats Financiers au 31 Décembre 2023	5		
-	Rapport Spécial sur les conventions réglementées	38		

COMITE DEPARTEMENTAL DE HAUTE SAVOIR DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'Association Comité Départemental de Haute Savoie de la ligue contre le cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Comité Départemental de Haute Savoie de la ligue contre le cancer, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les règles et méthodes retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes aux dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et aux dispositions spécifiques du règlement ANC 2018-06.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 22 Mars 2024 Le Commissaire aux Comptes COGEPARC

Kévin CHASSIGNOL, Associé

Cegid XRP Ultimate H5_01	cegid	
QUAPRD / LNCC-CD074	cogia	JDATCH - Job n°1505084
	Balance par plan	

Exercice du 01-01-2023 au 31-12-2023

TOTAL ACTIF

	. 2 1	01-2023 à 12-2023		01-2022 à 12-2022
Plan/Compte Type	Brut	A déduire	Net	
Frais d'élablissement				
Frais de recherche & développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acptes / immob incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	and the same of	377 . 2 . 30.		
Terrains	10.760,00		10,760,00	10,760,00
Constructions	116,064,31	83,579,34	32 484,97	34,586,88
Inst. tech., matériel et outillage indus		-		
Autres immobilisations corporelles	11.383,30	10,098,05	1,285,25	272,79
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	138,207,61	93.677,39	44.530,22	45,619,67
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob de l'activité du portefeuille				
Autres litres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	138.207,61	93,677,39	44.530,22	45,619,67
En cours de production de services				
Produits intermédiaires & finis		5.		
Marchandises		5.1		
STOCKS & EN-COURS			ASTRONO DE A	
Avances & acomptes sur commandes				
Créances usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	40.107,59		40.107,59	40,986,19
Disponibilités	570.267,59		570,267,59	519,787,72
Valeurs mobilieres de placement				150,00
Charges constatées d'avance	1,871,66		1.871,66	1,706,63
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	612.246,84		612.246,84	562,630,54
Ecart de conversion actif				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL ACTIF	750,454,45	93,677,39	656.777,06	608.250,21
TOTAL GÉNÉRAL	750.454,45	93.677,39	656,777,06	608.250,21

Cegid XRP Ultimate H5_01 QUAPRD / LNCC-CD074	cegid	JDATCH - Job n°1505085
	Balance par plan	

Exercice du 01-01-2023 au 31-12-2023

TOTAL PASSIF

Plan/Compte	Туре	01-2023 à 12-202	3 01-2022	å 12-2022
Fonds propres statutaires		0,0	0	0,00
Fonds propres complémentaires		0,0	0	0,00
Fonds propres sans droit de reprise	140 -	0,0	0	0,00
Fonds statutaires		0,0	0	0,00
Fonds propres complémentaires		0,0	0	0,00
Fonds propres avec droit de reprise		0,0	0	0,00
Ecart de réevaluation		0,0	o o	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles		554,141,7	5	598,074,61
Réserves pour projet de l'entité		0,0	10	0,00
Réserves		554.141,7	5	598.074,61
Report à nouveau		0,0	Ю	0,00
Excédent ou déficit		45.331,7	4	-43,932,86
Situation nette		599,473,4	9	554,141,75
Fonds propres consomptibles		0,0	0	0,00
Subventions d'investissements		0,0	0	0,00
Provisions réglementées		0,0	0	0,00
FONDS PROPRES TOTAL I	5 (D) A.	599.473,4	9	554.141,75
Fonds reportés liés aux legs ou donation		0,0	10	0,00
Fonds dédiés		0,0	ю	0,00
FONDS REPORTES ET DEDIES TOTAL II	1000	0,0	0	0,00
Provisions pour risques		0,0	10	0,00
Provisions pour charges		0,0	10	0,00
PROVISIONS TOTAL III		0,0	00	0.00
Emprunts obligataires convertibles assim		0,0	00	0,00
Emprunts & dettes auprès ets de crédit		0,0	0	0,00
Emprunts & dettes financières divers		0,0	00	0,00
Dettes fournisseurs & cptes ratlachés		53.048,5	8	48,931,72
Legs & donations en cours de réalisation		0,0	00	0,00
Dettes sociales		2.094,9	99	3,222,65
Dettes fiscales		2.160,0	00	254,09
Dettes des legs ou donations		0,0	00	0,00
Dettes s/immob et cptes rattachés		0,0	00	0,00
Autres dettes		0.0	00	1,700,00
Produits constatés d'avance		0,0	00	0,00
DETTES TOTAL IV	Britis 19	57.303,5	7	54,108,46
Ecart conversion passif		0,0	00	0,00
TOTAL PASSIF		656.777,0	6	608,250,21
TOTAL GÉNÉRAL		656.777,0	06	608.250,21

Cegid XRP Ultimate H5_01
QUAPRD / LNCC-CD074

Balance par plan

Exercice du 01-01-2023 au 31-12-2023

CPTE RESULTAT

Plan/Compte Type	01-2023 à 12-2023	01-2022 à 12-2022	Calcul
Cotisations	20,416,00	21,288,00	0,00
Ventes de biens	690,00	770,00	0,00
Ventes de prestations de services	0,00	0,00	0,00
Ventes de biens et de services	690,00	770,00	0,00
Concours publics et subventions d'exploitation	4,430,00	4.765,00	0,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co	0,00	0,00	0,00
Dons manuels	306,729,12	279,022,70	0,00
Mécénats	0,00	0,00	0,00
Legs, donations et assurances-vie	0,00	787,12	0,00
Ressources liés à la générosité du public	306,729,12	279,809,82	0,00
Contributions financières	90.566,77	16.049,93	0,00
Produits de tiers financeurs	401.725,89	300.624,75	0,00
Rep / amort, dep, proy, transf de charge	0,00	340,50	0,00
Litilisations des fonds dédiés	0,00	0,00	0,00
Autres produits	11,16	0,00	0,00
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	422.843,05	323.023,25	0,00
Achats de marchandises	290,36	311,30	0,00
Variations de stocks	0,00	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	86.414,15	83.033,06	0,00
	237,909,27	243.544,57	0,00
Aides financières	3,094,38	2,858,40	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	27,377,01	12,665,85	0,00
Salaires & traitements	8,625,61	4.037,68	0,00
Charges sociales	2,411,45	2 495,91	0,00
Dotations amort, / dépréciations / provisions	177	0,00	0,00
Reports fonds dédiés	0,00		0,00
Autres charges	20.210,67	20.242,72	0,00
CHARGE D'EXPLOITATION TOTAL II	386.332,90	369.189,49	9,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	36.510,15	-46 166 24	Affec
De participation	0,00	0,00	0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis	0.00	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	8.861,59	1,741,62	
Rep / amort, dep, prov, transf de charge	0,00	0,00	0,00
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00
Produits nets cessions val.mob.placement	0,00	0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	8,861,59	1.741,62	0,00
Dotations financières amort, provisions	0,00	00,00	0,00
Intérêts charges assimilées	0,00	0,00	0,00
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00
Charges nettes cessions val. mob. placem	0,00	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES TOTAL IV	0,00	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	8.861,59	1,741,62	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	45.371,74	-44.424,62	0,00
Produits excep s/opérations de gestion (1)	0,00	665,16	0,00
Produits excep s/opérations en capital	0,00	0,00	0,00
Reprises sur provisions & transfert de charges	0,00	0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	0,00	665,16	0,00
Charges excep sur opérations de gestion (2)	40,00	173,40	0,00
Charges excep sur opérations en capital	0,00	0,00	0,00
Dot execp amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	40,00	173,40	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-40,00	491,76	0,00
Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS (I+III+V)	431.704,64	325.430,03	0,00
	-396.372,90	- 369.362.89	0,00
TOTAL CHARGES (II+IV+VI)	45,331,74	-43,932,86	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	40,001,74	40,000,00	
Dons en nature	0.00	0.00	0.00

Cegid XRP Ultimate H5_01	cegid				
QUAPRD / LNCC-CD074	cegia	JDATCH - Job n°1505103			
Balance par plan					

Exercice du 01-01-2023 au 31-12-2023

CPTE RESULTAT

Plan/Compte Type	01-2023 à 12-2	023 01-2022 à 12-202	2 Calcul
Bénévolat	0	,00	0,00
Contributions volontaires en nature	. 0	00,00	0,00
Secours en nature	0	00,00	0,00
Mise à dispo gratuite de biens & services	0	00,00	0,00
Personnel bénévole	0,	00.00	0,00
Prestations en nature	0	00 0.00	0,00
Charges contributions volont, en nature	.0	00,0	0,00

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organises étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales :

- Soutien financier à la recherche contre le cancer
- Aide aux malades et à leurs proches
- Information, éducation à la santé, prévention
- Formation des intervenants en cancérologie

Le Comité de Haute-Savoie de La Ligue Nationale Contre le Cancer développe ses actions :

- en direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par l'écoute, l'information, des conseils et soutiens, notamment financiers, visant à améliorer leur qualité de vie ;
- en direction du public en général, par la documentation, l'information sur les cancers et leurs modalités de prévention, diagnostic et traitement ;
- en direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou améliorer la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Libéré des contraintes liées à la pandémie de COVID 19, le Comité de Haute-Savoie a retrouvé en 2023 une pleine activité tout en s'adaptant aux changements survenus en application de ses obligations statutaires (pour rappel, en avril 2022, avaient été élus un nouveau trésorier, M. Henri SAHUT, et un nouveau commissaire aux comptes, M. Kevin CHASSIGNOL, Cabinet COGEPARC, Lyon).

Au cours de l'exercice 2023, un seul évènement significatif est à retenir :

 Changement d'expert-comptable conseil en mai 2023, M. Jean-Philippe BOUILLON (Cabinet EUREX, Annecy) remplaçant M. Laurent DANIEL (Cabinet CONSULT'EC, Poisy). Concernant la mission Recherche: en 2023, la convention de recherche de Béatrice FERVERS a été prolongée d'une sixième année et les conventions de Jacques GRILL et Marie CASTETS ont été appliquées comme prévu:

- Béatrice FERVERS, Centre Léon Bérard (Lyon), Département Cancer et Environnement (6e an./6)
- Jacques GRILL, Gustave Roussy (Villejuif), Oncopédiatrie, Projet AVATAR-DMG (3° an./3)

 Marie CASTETS, Centre Léon Bérard (Lyon), Oncopédiatrie, Projet Rhabdomyosarcome (3° an./4)

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE RECHERCHE 2021-2024

Laboratoire	2021	2022	2023	2024
Béatrice FERVERS	50.000	50.000	50.000	
Isabelle KRIMM	31.200	# = #	(7 0)	
Jacques GRILL	52.500	47.500	47.500	
Marie CASTETS	100.000	100.000	100.000	100.000

Aucun autre changement significatif n'est survenu durant l'exercice 2023.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

• Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

	Α	В	С	D
Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	137 890	1 322	1 005	138 208
Total	137 890	1 322	1 005	138 208

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→		
Immobilisations corporelles	1 322	1 005
→ PC secrétariat 109 → Copieur KM 1500	1 322	1 005
Immobilisations financières	0	0
→	XX IAMES CONTINUED PROVINCES	
Total	1 322	1 005

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
92 271	2 411	1 005	93 677
92 271	2 411	1 005	93 677

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail: - Véhicule - Matériel de bureau - Autres			
Tota	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.8 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité Échéa	de l'actif
Greanees	Montant B. C.	Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières			
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	40 944	40 944	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	1 872	1 872	
Total	42 816	42 816	

3.1.9 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Stocks Créances Immobilisations financières				
Tota	1 0	0	0	0

Placements	Valeur Nette	Valeur actuelle	Dépréd	ciation	Produit financier
	Comptable		Dotations	Reprises	potentiel
Actions Contrat de capitalisation Obligations Bons du trésor Autres valeurs mobilières	0	0			
Total	0	0	0	0	

3.1.10 Disponibilités

	EXERC	ICE 2023
Rubriques	Montants	Produit financier net réalisé
Comptes bancaires (512/514/511/531)	87 993	
Livrets et comptes épargne	482 274	8 862
Comptes à terme	0	
Total	570 268	8 862

3.1.11 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Fournisseurs débiteurs (4011) → →	837	800
Créances clients et comptes rattachés → →	0	0
Créances par legs à recevoir du BN (45110100)	0	33
Autres créances → Dons à recevoir du BN (45121100) →	40 108	40 953
→ → →		
→ Disponibilités	0	0
	otal 40 944	41 786

3.1.12 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Compte 486000 Location de la machine à affranchir (début de l'année n+1) Assurance du comité (début de l'année n+1) Charges immobilières (T1 année n+1) Location annuelle BP 60 (année n+1)	269 299 1 185 119	269 283 1 155 0
Total	1 872	1 707

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

	01/01/2023	Affectation du résultat	du résultat	Augm	Augmentation	Dimi	Dim inution	31/12/2023
Variation des fonds propres	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise → Fonds statutaires								
 → Fonds de réserve générale → Fonds de réserve missions sociales → Legs et donations avec contrepartie 	598 075	-43 933	-44 804					554 142
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	-43 933	43 933	44 804	45 332	45 073			45 332
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	554 142	0	0	45 332	45 073	0	0	599 473

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2023

[12]

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée dans le compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte de passif « fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés	Mont	Montant initial	Fonds à engager au début de	Report en fonds dédiés	Utilisation de fonds	Fonds restant à engager
issus de :	Année	Montant	l'exercice	(689)	reportės (789)	en fin d'exerice
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
; ; ; ↑ ↑ ↑ ↑ ↑ ↑						
Ressources liées à la Générosité du Public	1101100011	0	0	0	0	0
→ Dons à détailler → → →	***************************************					
Sous-Total "Dons"	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	0	0	0	0	0
→ Legs à détailler → →						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes →		0	0	0	0	0
Total		0	0	0	0	0

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2023

[13]

3.2.3 Fonds reportes lies aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)

Situation		Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation des fonds reportés en cours de l'exercice	Report en fonds reportés	Report en Fonds restants fonds reportés à engager en fin d'exercice
	Annóo	Montant	196	7896	9689	196
Kessoni ces			A	8	၁	D = A-B+C
: s6a7		0	0	0	0	0
Donations:		0	0	0	0	O
Total		0	0	0	0	0 1

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2023

3.2.4 Provisions pour risques et charges

3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				C
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				C
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite				C
→				
Total	0	0	0	0

3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.5 <u>Dettes</u>

3.2.5.1 Etat des échéances

		Degré d'exigibilité du passif		
Dettes	Montant brut	Marie de la financia	Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit : → à 1 an au maximum à l'origine → à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 885	53 885		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	4 255	4 255		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes		0		
Produits constatés d'avance		0		
Total	58 140	58 140	-	

3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	2 160	254
→ Impôt sur les sociétés (444500)	2 086	239
 → Taxe sur les salaires (442100) → Formation professionnelle et autres taxes → Etat charges à payer 	74	15
Dettes sociales :	2 095	3 223
→ Urssaf/ Pôle emploi (431000)	1 015	886
→ Caisse de retraite (437300) → Caisse de prévoyance	221	192
→ Personnel autres charges à payer (421000)	0	1 806
→ Organismes sociaux autres charges à payer (438600)	210	79
→ Dettes congés à payer (428200)	649	260
 → Provisions charges sociales sur dettes congés à payer → Prélèvement à la source 		
Total	4 255	3 477

3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	53 885	49 731
→ 4011- Fournisseurs publics créditeurs → 4012 - Fournisseurs intragroupes créditeurs → 4081- FAR Fournisseurs publics → 4082 - FAR Fournisseurs intragroupes	2 825 4 594 6 134 40 332	2 973 1 408 6 118 39 231
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
Dettes des legs et donations :	0	0
Autres dettes :		1 700
→ 4685 - CAP autres aides financières (aide sociale)	0	1 700
Total	53 885	51 431

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Néant

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

IA LÍGUE	074 - COMITÉ DE HAUTE SAVOIE	Décem	bre 2023	Décembre 2022	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTIN	ATION				
1. MISSIONS SOCIA	LES	264 884,87	264 884,87	263 362,55	263 362,55
1.1 Réalisées en Fr	once	264 884 87	264 884,87	263 362,55	263 362,55
1.1.1 Actions r	éalisées par l'organisme	49 325, 60	49 325,60	41 011,54	41 011,54
	nts à d'autres organismes agissant en France	215 559, 27	215 559,27	222 351,01	222 351,01
1.2 Réalisées à l'éta					
1.2.1 Actions re	falisées par l'organisme				
1.2.2 Versemer	nts à un organisme central ou d'autres organismes				11/2000
2. FRAIS DE RECHEF		64 225,17	63 793,17	62 670,68	61 176,15
2.1 Frais d'appel à	la générosité du public	64 105, 17	63 673,17	62 670,68	61 176,15
2.2 Frais de rechere	the d'autres ressources	120.00	120,00		-
3. FRAIS DE FONCT	ONNEMENT	57 262,86	52 821,70	43 329,66	37 559,00
3.1 Frais d'informa	tion et de communication	85,98	85,98	26,00	26,00
3.2 Frais de fonctio	nnement	54 765, 43	50 324, 27	40 689,40	34 918,74
3.3 Autres charges		2 411,45	2 411,45	2 614,26	2 614,26
4. DOTATIONS AUX	PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. IMPÔTS SUR LES					
6. REPORTS EN FOR	IDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES		386 372,90	381 499,74	369 362,89	362 097,70
EXCÉDENT OU DÉFICIT		45 331,74		-43 987,86	

	Déc	Décembre 2023		Décembre 2022	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
CHARGES PAR DESTINATION					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				2 - 10	
Réalisées en France					
Réalisées à l'étranger					
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS			72 W 15-0		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL					

074 - COMITÉ DE HAUTE SAVOIE	Décemi	ore 2023	Décemb	оге 2022
RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-426 572,48	-426572,48	-317 293,34	-317 293,34
1.1 Cotisations sans contrepartie	-20416,00	-20 416,00	-21 288,00	-21 288,00
1.2 Dans, legs et mécénat	-306 729,12	-306 729,12	-279 809, 82	-279 809,82
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-99427,36	-99 427,36	-16 195,52	-16 195,52
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-702,16		-3371,69	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contreportie	-691,00		-2 366,03	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-11,16		-1 005,66	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-4 430,00		-4765,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS				
TOTAL	-431 704,64	-426 572,48	-325 430,03	-317 293,34

	Déc	Décembre 2023		Décembre 2022	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
Bénévolat					
Prestations en nature					
Dons en nature	tipe - parent				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL					

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement. Ils sont enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 €

38
0
0
0

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP)

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431XXX	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432XXX	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	
TOTAL		

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6754XXXX 681640XX 6891XXXX	
TOTAL	***************************************	0

SOLDE DE LA RUBRIQUE 0

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ QP Legs ou A-vie reçus de la LNCC	80 406	4 833
→ QP Dons reçus de la LNCC (Leclerc, Kiabi)	9 470	8 851
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Manifestations	0	(
→ Abonnements revue VIVRE	690	770
→ Produits financiers nets	8 862	1 742
→	0	C
Total	99 427	16 196

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- d'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité;
- exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services	0	0
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public : → Autres produits d'activité annexe	0 11	0
→ Loyers	0	0
→ Transfert de charges, autres produits exceptionnels	0	1 006
Total	11	1 006

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- · Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - o La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- · Missions sociales;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes, incluant les frais d'affranchissement du comité, est effectuée lors de l'enregistrement comptable. Par ailleurs, les charges indirectes les plus sensibles (salaires, charges salariales) sont ventilés analytiquement depuis 2011 au prorata du temps de travail effectué dans chaque secteur d'activité de la Ligue (conseil d'administration du 15/12/2020).

A partir de 2020, la **cotisation statutaire** est également redistribuée, les données analytiques de son utilisation étant fournies par le siège fédéral de l'association.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance				0
Bectricité et eau				0
Téléphone				0
Affranchissement	158	2 916	205	3 279
Autres (à préciser)				0
Total	158	2 916	205	3 279

Salaires et charges salariales	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	8 944	3 572
Actions d'information, de prévention et de dépistage	1 937	773
Actions de formation	0	0
Actions de recherche	3 451	1 378
Actions de societé et politique de santé	0	0
Frais d'appel aux dons et legs	1 514	605
Frais de fonctionnement (dont communication)	19 367	7 734
Total	35 212	14 063

4.3.2 Missions sociales

Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	34 572	27 614
Actions d'information, prévention, dépistage	4 166	4 022
Actions de formation	202	202
Actions de recherche	9 937	8 566
Actions autres	606	607
Total	49 483	41 012
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades	16 500	16 000
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	199 059	206 351
Actions autres		
Total	215 559	222 351

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	86	26
Frais de gestion :		
→ salaires & charges salariales post-ventilation	19 367	7 734
→ autres frais de gestion	23 774	24 631
→ impôts et taxes	3 094	2 858
→ cotisation statutaire post-ventilation	5 457	5 466
→ autres charges	2 411	2 614
Total	54 189	43 330

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et déprécations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat);
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x1,5 Tarif négocié		
	Total	0	0

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

		Missions so	sociales		Frais recherche	Frais de recherche de fonds					
I ABLEAU DE KAPPROCHEMENI ENTRE	Réalisées	Réalisées en France	Réalisées	Réalisées à l'étranger			Frais de	Dotations	Impôts sur	Report en	TOTAL
LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Par l'organisme	Par à d'autres l'organisme organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres	ronction- nement	aux provisions	les bénéfices	ronds dédiés	RÉSULTAT
Achats de marchandises	290										290
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	1598				61667	120	23 029				86 414
Aides financières	22 350	215 559									237 909
Impôts, taxes et versement assimilés							3 094				3 094
Salaires et traitements	10 903				1152		15 322				27 377
Charges sociales	3 429				362		4 835				8 626
Doations aux amortissements et dépréciations							2411				2411
Dotations aux prévisions											0
Reports en fonds dédiés											0
Autres charges (cotisation statutaire)	10 914				3 840		5 4 5 7				20 2 11
Charges financières											0
Charges exceptionnelles							40				40
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices											0
TOTAL	49 483	215 559	0	0	67 021	120	54 189	0	0	0	386 373

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE	Mission	Missions sociales	Frais de	Frais de	TOTAL
LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger	recherche de fonds	fonction- nement	COMPTE DE RESULTAT
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL	0	0	0	0	0

Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2023

[56]

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes Autres missions	5 220
Total	5 220

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
→ Néant	0
→ 150	
→	
→ w.	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ 4100 (frais de fonctionnement)	40
→	
→	
→	
→	
→	
→e	
Total	40

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

LA LÍQUE 074 - COMITÉ D	E HAUTE SAVOIE	Décembre 2023	Décembre 2022
OF THE PARTY OF TH	ESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		264 884,87	263 362,55
1.1 Réalisées en France		264 884, 87	263 362,55
Actions réalisées par l'organisme		49 325, 60	41 011,54
Actions en direction des malades, des proches et éth	s de santé	34 424,45	27 614,16
Actions de prévention et de promotion du dépistage		4155,97	4 02 1,57
	s en direction des professionnels Santé et autres publics	202,10	202,43
Actions de société et politique de santé		606,32	607,28
Actions internationales réalisées par l'organisme	havaare la casser	9936,76	8 566,10
Actions en direction des charcheurs et etb de recherc Actions de création-subvention-administration d'éta		3330,70	0 300,30
Autres actions			
Versements à d'autres organismes agissant en Fr	ance	215 559,27	222 351,01
Actions en direction des malades, des proches et ebt	s desanté	16 500,00	16 000,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage			
	s en direction des professionnels Santé et autres publics		
Actions en direction des charcheurs et etb de recherc	he contre le cancer	199 059,27	206 35 1,01 8 851 01
Programmes nationaux		1 559,27 197 500,00	8 851,01 197 500,00
Programmes régionaux et départementaux Mission reversement legs		137 300,00	157 300,00
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres o	rganismes		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		63 793,17	61 176,15
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		63 673,17	61 176,15
Frais d'appel de dons		57 723,39	54 525,07
Frais d'app el des legs			
Frais traitements des dons		5 4 6 9, 7 8	5 67 1,52
Frais detraitements des less			393,56
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et reventes		480,00	586,00
Activités de récupérations		120,00	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		120,00	
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Mala des Frais de Rech de Mécénat Info, Prêv, Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info, Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche		120,00	
Frais der echerche parten ariat Charges lièes à la recherche de subventions et autre	s concours publics	110,00	
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Concours position	52 821,70	37 559,00
3.1 Frais d'information et de communication		85,98	26,00
Frais d'information et de communication externe		85,98	26,00
Frais d'information et de communication interne			
3.2 Frais defonctionnement		50 324, 27	34 918,74
Frais degestion		41 773,01	26 594,81
Formation administrative			
Impôts et taxes		3094,38	2 85 8,40
Cotisation statutaire 10%		5 4 5 6 8 8	5 46 5,53 2 614,26
3.3 Autres charges		2411,45	
Charges financieres		2 411,45	118,35 2 495,91
Do tations aux amortis sements		2411,45	243531
Charges exceptionnelles TOTAL DES EMPLOIS		381 499,74	362 097,70
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATION	ONS.	334 433/14	302 037,770
	/No		
S. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'E	XERCICE	45 072,74	
TOTAL		426 572,48	362 097,70

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL		

LA LIGUE	074 - COMITÉ DE HAUTE SAVOIE	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES D	DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LI	ÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-426 572,48	-317 293,34
1.1 Cotisations sa		-20416,00	-21 288,00
1.2 Dons, leas et i		-306 729,12	-279 809,82
Dons manuels no		-289 465,37	-265 135,53
Dons manuels af		-17 263,75	-13 887,17
	et assurances-vie non affectés		-787,12
Legs et autres lib			
Mécenat			
1.3 Autres produi	its liés à la générosité du public	-99 427,36	-16 195,52
Manifestations			
Ventes (dont abo	nnement à vivre)	-690,00	-770,00
Prestations et au	itres ventes		
Activités de récu	pération		
Charges et Produ	its exceptionnels		
Droits d'auteurs			
Autres produits a	affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		
Autres produits a	offectés		
Produits financie		-8 861,59	-1 741,62
	générosité reçues d'autres entités	-89 875,77	-13 683,90
REPRISES S	UR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
3. UTILISATIO	NS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds	dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds	dédiés sur contributions financières		28 24 2 2 2 2 2 2
Utilisation fonds	dédiés sur contributions financières provenant du siège	1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-	
Utilisation fonds	dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds	dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESS	DURCES	-426 572,48	-317 293,34
DÉFICIT DE LA GÉ	NÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-44 804,36
TOTAL		-426 572,48	-362 097,70

Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	479 873,53	522 181,98
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	45 072,74	-44 804,36
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		2 4 9 5,91
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	524 946,27	479 873,53

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investisseme nt	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010					1		
2011							
2012							
2013							
2014					1		
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
2023							
	Total						

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers recus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP)

Nature d'engagements	2023	2022
 → Legs acceptés par les organes statutaires → Valeur estimée des legs en cours d'examen avant acceptation par le conseil d'administration → Assurance-vie 		
Total	0	0

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit";				
Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc				
Bénévoles "administratifs"				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc réunions Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises Autres.				
Total	0	0	0	0

⁽¹⁾ A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

⁽²⁾ Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres	1		
Total	1	0	0

^{(1) =} nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature		Montant
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions	Frais de transport et hébergement Restauration		0
4+4	900		
565	MALA.		
***	9500		
		Total	0

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 2.552 membres*.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

*NB : <u>certification sysmarlig de 2.553 adhérents en 2023</u> suivie de l'annulation d'une adhésion après la clôture de sysmarlig, la personne ayant demandé le remboursement de son don-cotisation.

38

COMITE DEPARTEMENTAL DE HAUTE SAVOIE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice

clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'Association Comité Départemental de Haute Savoie de la ligue National contre

le cancer,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les

conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les

caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions

découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à

rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code

de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur

approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine

professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice

écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article

L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 22 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

COGEPARC

Kévin CHASSIGNOL, Associé